

ACES - Grues à tour

Formation initiale

Être reconnu apte à conduire en sécurité

Objectifs

- Conduire en sécurité une grue à tour

Public Visé

Toute personne appelée à conduire une grue à tour

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- 18 ans d'âge minimum.
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.
- Aptitude médicale à la conduite d'une grue à tour.

Parcours pédagogique

THEORIE

Connaissance générale : rôles, responsabilité, dispositif CACES, Acteur interne et externe en prévention

Technologie des grues à tour : caractéristiques et fonctionnement

Les principaux types de grue à tour : catégorie CACES ...

Notions élémentaires de physique : évaluation masse

Stabilité des grues à tour

Risque lié à l'utilisation des grues à tour

Exploitation des grues à tour

Accessoires de levage et règle d'élingage

Vérification d'usage des grues à tour : principales anomalies....

PRATIQUE

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvre

Opération fin poste et maintenance

Translation sur rail option pour toutes catégories

Conduite au sol en option pour les catégories 1 et 2

Conduite en cabine en option pour la catégorie 3

Prise et dépose de charge Mouflage, élingage, récupération de ballant, ciblage, communication, utilisation des aides à la conduite

Manutention de différents types de charges

Objectifs pédagogiques

Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la grue à tour concernée en situation de travail

Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la grue à tour concernée

Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation

Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques

Vérifier l'aptitude à la conduite des grues à tour dans une des catégories demandées conformément à la recommandation R487 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)

Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Formation sur site client

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

Qualification Intervenant(e)(s)

Les formateurs sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des grues de la catégorie concernée, et titulaires du ou des CACES® correspondants.

Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de grues à tour sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R487 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R487, le renouvellement d'une Autorisation de Conduite est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des

stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

6



Contactez-nous !

NATHALIE ROSSONE

Tél. : 0562530011

Mail : contact@sudformationbbm.com